

ÉNERGIES RENOUVELABLES / Aujourd'hui doté de 9 unités de méthanisation agricole, le département de l'Ain devrait voir ce nombre plus que doubler. La communauté d'agglomération du grand bassin de Bourg et la chambre d'agriculture ont signé une convention en ce sens la semaine dernière. Explications.

Méthanisation agricole : l'agriculture a de l'énergie à faire valoir

2012 : Thierry Thenoz et son associé, Guillaume Chevailler, éleveurs de porcs et producteurs de céréales autoconsommées à Lescheroux, créaient la première unité de méthanisation de l'ex-région Rhône-Alpes, en haute Bresse : la SARL Méthanéa. Une unité en cogénération¹ (NDLR : par opposition à l'injection directe²), qui permet, outre la production d'électricité injectée dans le réseau d'ERDF, de chauffer la porcherie l'hiver, l'unité de déshydratation de luzerne de la Cuma voisine (Bresse Luzerne).

A l'époque, le projet paraissait improbable. Thierry Thenoz, aujourd'hui considéré comme une référence nationale en la matière, avait ouvert le chemin, avec tout le travail de défrichage réglementaire que cela suppose. « L'administration n'avait jamais été confrontée à ce genre de demande. Il a fallu co-construire avec elle. Cela s'est globalement bien passé », se rappelle M. Thenoz.

Et visiter une quarantaine d'unités, jusqu'en Allemagne, pour affiner le projet. « Parce qu'un investissement aussi lourd (environ 2 millions d'euros) n'autorise pas droit à l'erreur. Si vous vous trompez sur un tracteur, vous pouvez toujours le revendre. Mais si votre unité est mal intégrée dans votre exploitation, cela peut remettre en cause la viabilité de l'entreprise. »

Depuis, 8 autres unités ont été créées dans l'Ain, dont une en collectif. 5 des 9 unités sont situées sur le territoire de la communauté d'agglomération du grand bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

De 9 réalisations en 6 ans, à 13 projets en 2 ans

2019 et 2020 seront marquées par l'accélération du nombre de mise en service et de construction d'unité : 13 dossiers ont déjà été déposés à la chambre d'agriculture.

Pourquoi un tel boom ? « Parce que la méthanisation peut constituer un complément de revenu intéressant pour les agriculteurs », résumait mercredi dernier Gilles Brenon, vice-président de la chambre en charge de ce sujet, lors d'une conférence de presse à la communauté d'agglomération du grand bassin de Bourg (CA3B) (voir encadré). « C'est aussi une façon pour nous d'apporter une pierre à l'édifice de la lutte contre le réchauffement climatique », renchérissait Michel Joux, président de la chambre d'agriculture de l'Ain.

Autre avantage : les lisiers traités par le digestat du méthanisateur sont utilisés comme fertilisants avec les mêmes vertus que la matière organique originelle, l'odeur en moins. « C'est un argument non

négligeable vis à vis de nos concitoyens, en particulier pour les éleveurs porcs. Cela rend notre activité socialement plus acceptable », estime Thierry Thenoz.

Des unités de plus en plus puissantes directement reliées au réseau « gaz »

En 7 ans, les techniques ont évolué. Dans l'Ain, les projets, jusqu'ici, sont portés majoritairement par des individus. Mais des « petits » projets collectifs émergeront bientôt. De la cogénération, on glisse peu à peu vers l'injection directe du gaz dans les conduites de GRDF. « Ils sont demandeurs d'énergies renouvelables et de petites unités partout sur le territoire », précisait Gilles Brenon. « Si les agriculteurs peuvent le faire, il faut qu'ils le fassent, plutôt que de laisser aux autres la valeur ajoutée. »

« Attention toutefois, à ce que la production d'énergie vienne en complément de

l'activité agricole et non pas l'inverse. Il ne s'agit pas de bouleverser l'équilibre économique de nos exploitations », tempérait Michel Joux.

La puissance des unités monte aussi en gamme.

Pour autant, « n'allez pas croire qu'on peut se lancer à la légère dans pareil investissement », insistaient les représentants de la chambre consulaire. Contrairement au photovoltaïque ou même l'éolien, qui demandent peu de moyens humains, la méthanisation suppose un travail quotidien. « En fait, j'ai appris un nouveau métier. Celui d'éleveur de bactéries. Et comme dans tous les élevages, la performance passe par l'œil de l'éleveur », résumait le pionnier de haute Bresse. La rentabilité de la machine suppose qu'elle tourne à plein. « Chaque heure perdue, c'est de la rentabilité et donc du revenu perdu. L'idée, c'est que ça fonctionne 24h/24 ». Il faut donc s'assurer de disposer de suffisamment de matière

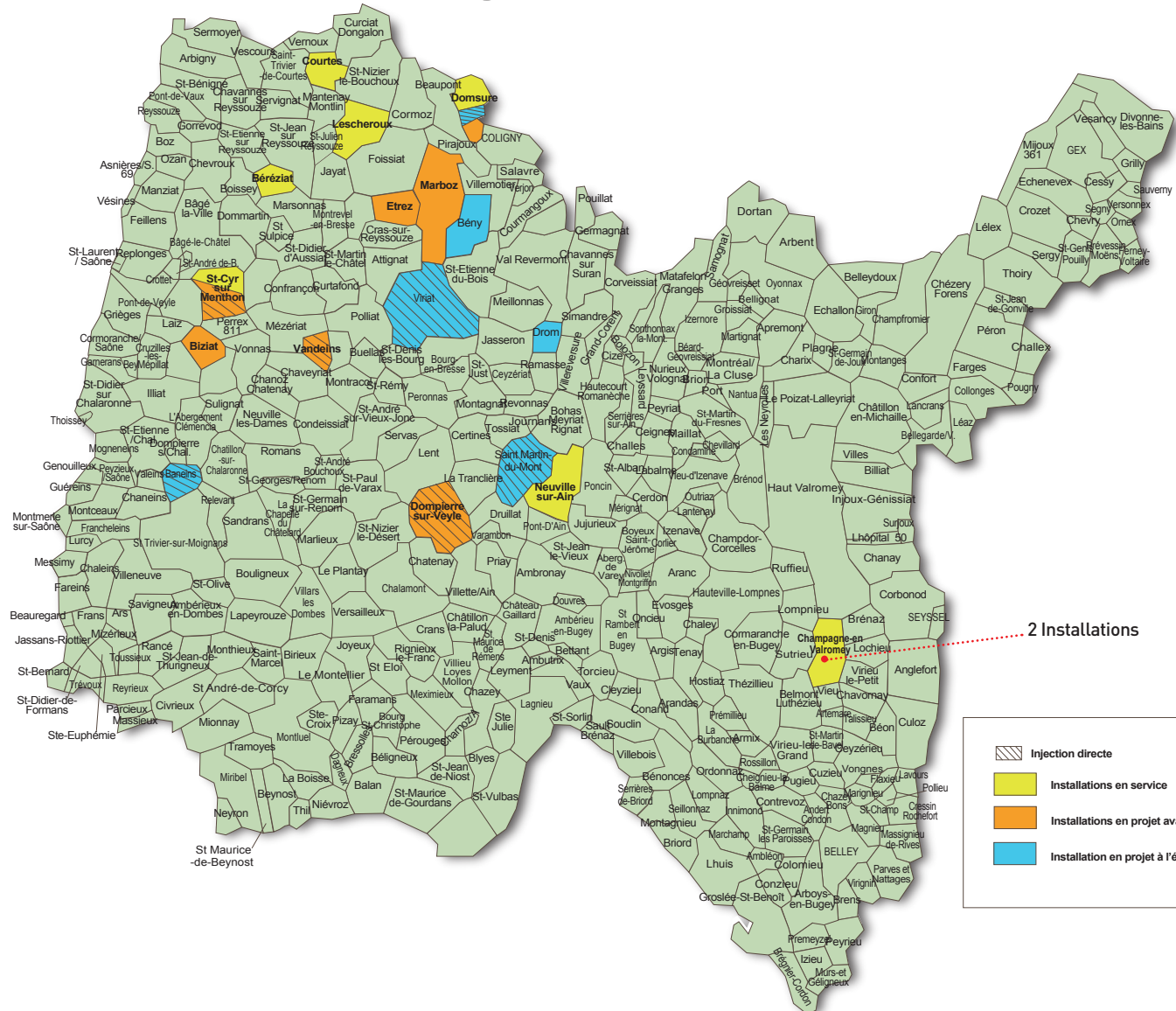
organique et gérer les flux pour éviter les coupures.

Tous les indicateurs sont donc au vert pour que la méthanisation agricole se développe à vitesse grand V.

Une alternative nouvelle qui permet de marier les objectifs nationaux de pré-

servation de l'environnement et d'indépendance énergétique d'un côté ; la valorisation de « déchets » et la meilleure rémunération des agriculteurs de l'autre. Tout sauf une usine à gaz ! ■

Etienne Grosjean



L'agglomération de Bourg veut mettre les gaz

Mercredi, Yves Christin et Aimé Nicolier vice-président de la CA3B, Michel Joux et Gilles Brenon, de la chambre d'agriculture, ont signé une convention visant à développer la méthanisation sur le territoire de la collectivité. 23 000 euros seront alloués dans un premier temps à l'information et au recensement des agriculteurs du territoire. A terme, l'idée serait de développer des unités gérées collectivement. « Du petit collectif, qui pourrait regrouper 3 à 6 exploitations par unité. »

L'agglomération compte sur la chambre d'agriculture pour apporter une information neutre et son expertise technique « Parce que ce n'est pas facile, en termes de projet et financièrement, de se lancer seul dans la méthanisation... Les quelques milliers d'euros dépensés sur la phase de l'information seront vite

amortis lors de la réalisation du projet », déclarait Yves Christin. Le territoire, avec 86% d'exploitations en polyculture élevage, ne manque pas de matières méthanisables.

4 à 6 unités pourraient émerger dans les années à venir. 2 à 4 unités pourraient être créées d'ici 2020.

Un partenariat qui permettra de générer une énergie renouvelable, locale, tout en permettant aux exploitations de ramener un revenu complémentaire.

« L'agglomération importe l'équivalent de 350 millions d'euros d'énergie chaque année et elle n'en produit que 20 millions d'euros sur son territoire. En développant la production locale, avec la méthanisation, le photovoltaïque et l'éolien, on peut donc baisser l'impact sur l'environnement et gagner au plan économique », résumait Monsieur Christin.